

Informations de base	
2004/0213(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Politique commune de la pêche: participation financière de la Communauté au financement d'études et de projets pilotes et aux dépenses pour la collecte de données de 2001 à 2006 Modification Décision 2000/439/EC 1999/0224(CNS) Subject 3.15 Politique de la pêche 3.15.06 Industrie, produits et statistiques de la pêche	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	PECH Pêche		MORILLON Philippe (ALDE)
	Date de nomination		05/10/2004
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	Date de nomination		31/01/2005
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
	Transports, télécommunications et énergie		2680
Commission européenne	Date		2005-10-06
	DG de la Commission		Commissaire
	Affaires maritimes et pêche		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
29/09/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0618 	Résumé
10/01/2005	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
25/04/2005	Vote en commission		Résumé
27/04/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0113/2005	

26/05/2005	Décision du Parlement	T6-0191/2005	Résumé
26/05/2005	Résultat du vote au parlement		
06/10/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
06/10/2005	Fin de la procédure au Parlement		
12/10/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/0213(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification Décision 2000/439/EC 1999/0224(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/6/24015

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0113/2005	27/04/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0191/2005 JO C 117 18.05.2006, p. 0020-0119 E	26/05/2005	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2004)0618 		29/09/2004	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Politique commune de la pêche: participation financière de la Communauté au financement d'études et de projets pilotes et aux dépenses pour la collecte de données de 2001 à 2006

2004/0213(CNS) - 26/05/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen approuve la proposition de la Commission.

Politique commune de la pêche: participation financière de la Communauté au financement d'études et de projets pilotes et aux dépenses pour la collecte de données de 2001 à 2006

2004/0213(CNS) - 29/09/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : adapter la période d'application de la décision 439/2000/CE relative à une participation financière de la Communauté aux dépenses consenties par les États membres pour la collecte de données, ainsi qu'au financement d'études et de projets pilotes à l'appui de la politique commune de la pêche.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : la décision 439/2000/CE porte sur la période 2000-2005. Elle est étroitement liée au règlement 1543/2000/CE instituant un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche, lequel règlement prévoit que les États membres définissent un programme national pour des périodes de six ans. Cependant, en raison de l'adoption tardive des dispositions d'application du règlement 1543/2000/CE, les États membres n'ont présenté leurs programmes nationaux et prévisions de dépenses qu'à l'automne 2001 (au lieu du 31 mai 2001). Ce retard et la lenteur de la procédure prévue pour l'examen de ces derniers ont fait qu'il n'a pas été possible d'engager les crédits du premier exercice (2002) l'année précédente (2001). Ainsi, l'engagement des dépenses a été effectué au cours de l'année d'exécution, en 2002. Le cycle administratif et financier a également été décalé en 2003 et 2004. Par conséquent, la décision de la Commission relative au montant du soutien financier de la Communauté aux dépenses à consentir en 2006 sera préparée et adoptée non en 2005, mais en 2006. Il est donc proposé de remplacer la période de référence 2000-2005 par la période de référence 2001-2006.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES :

- ligne budgétaire : 11.07.01 Appui à la gestion des ressources halieutiques (collecte des données de base et amélioration des avis scientifiques) ;

- dépenses pour les exercices financiers antérieurs 2003 inclus : 55,7 mios EUR ; exercice financier en cours 2004: 30 mios EUR ; exercice financier 2005 : 39, 4 mios EUR ; dépenses estimées 2006 : 39,4 mios EUR. La somme des crédits effectivement engagés au titre de la période 2001-2003, des crédits disponibles au titre de 2004 et de l'estimation des besoins au titre de 2005 et 2006 (nouveaux États membres inclus) est de 164,5 mios EUR.

Politique commune de la pêche: participation financière de la Communauté au financement d'études et de projets pilotes et aux dépenses pour la collecte de données de 2001 à 2006

2004/0213(CNS) - 06/10/2005 - Acte final

OBJECTIF : adapter la période d'application de la décision 2000/439/CE relative à une participation financière de la Communauté aux dépenses consenties par les États membres pour la collecte de données, ainsi qu'au financement d'études et de projets pilotes à l'appui de la politique commune de la pêche.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/703/CE du Conseil.

CONTENU : la présente décision modifie la période de référence fixée par décision 2000/439/CE afin de couvrir la période de mise en œuvre allant de 2001 à 2006. La dotation financière destinée à la mise en œuvre des actions pour lesquelles un concours financier est prévu au titre de la période 2001-2006 est de 164,5 millions EUR.